



Appel à candidatures **en vue d'une résidence d'auteur-e**

Du 1^{er} octobre au 30 novembre 2018

Département des Hautes-Alpes

**Dans le cadre d'un partenariat avec
la D.R.A.C., la B.D.05 et l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon,
l'association Rions de Soleil organise à nouveau une résidence d'auteur-e de deux mois
sur le territoire de l'Embrunais (communauté de communes de Serre-Ponçon).**

Objet de l'appel à candidature

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence d'un-e auteur-e, pour une période de deux mois allant du 1^{er} octobre au 30 novembre 2018, dans le département des Hautes-Alpes.

Il s'agit d'une résidence pour un-e auteur-e:

- ayant publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse destiné à tout type de public ;
- ayant déjà publié à compte d'éditeur.

L'accueil en résidence comprend : 70% de temps de création ; 30% maximum d'actions de médiation proposées par l'auteur-e pour le public et co-organisées par l'association Rions de soleil, les bibliothécaires du territoire de l'Embrunais et l'association des Amis de Boscodon.

Pour cette candidature, l'auteur-e doit transmettre une présentation des médiations proposées (rencontres, ateliers, débats...) ainsi qu'une présentation du projet d'écriture / de création.

Objectifs de la résidence

- *Encourager la création en permettant à un-e auteur-e de développer un projet d'écriture dans des conditions favorables.*
L'auteur-e accepte de consacrer 70% de son temps d'accueil dans les Hautes-Alpes à l'avancement de son travail de création.
- *Favoriser la rencontre avec le public par le biais de différentes médiations.*
L'auteur-e propose différents types de médiations et est autonome pour mener ces rencontres. L'association vient faire lien entre l'auteur-e et le public en organisant le parcours des médiations dans différents lieux et en accompagnant la personne. Les modalités sont bien évidemment à définir ensemble et en lien avec les partenaires et les lieux d'accueil.
L'auteur-e accepte de consacrer 30% de son temps de résidence aux actions de médiations avec le public, soit entre 20 et 24 demi-journées pour deux mois, réparties sur le premier mois ou sur l'ensemble de la résidence.
- *Valoriser et communiquer le travail de l'auteur-e dans les Hautes-Alpes et plus précisément sur le territoire de l'Embrunais.* Les actions de médiations sont organisées en partenariat avec les bibliothèques et médiathèques de la communauté de communes de Serre-Ponçon, des librairies, des structures institutionnelles, des lieux associatifs ou culturels. La résidence d'auteur-e sera communiquée par différents médias (presses et radios locales).
- *Pour le public des élèves concernés :* faire connaître et reconnaître la littérature contemporaine, impliquer l'élève dans son parcours d'éducation artistique et culturel, découvrir des lieux ressources (bibliothèques et librairies) et des ressources nouvelles (numériques) afin de favoriser l'accès de tous à une culture et à un référentiel commun.

Publics des médiations

Les médiations sont organisées en lien avec les bibliothécaires, les documentalistes, les librairies partenaires du projet.

Certaines sont destinées aux élèves (de la maternelle au lycée) et aux professeurs des classes concernées, et ce en fonction des spécificités et thématiques de l'auteur-e.

D'autres sont ouvertes à tout public.

Lieux des médiations

Les médiations se déroulent dans les établissements scolaires, les bibliothèques du secteur, mais aussi dans divers lieux institutionnels, associatifs, culturels...

Lieu d'hébergement pour la résidence (voir document en annexe)

L'auteur-e est accueilli-e en résidence sur le département des Hautes-Alpes, au sein de l'Abbaye de Boscodon sur la commune de Crots, dans un appartement meublé et équipé de 45 m².

Le lieu de résidence est au calme et en immersion au pied des montagnes haut-alpines. Il est situé à 6 km de la petite ville d'Embrun. Il est donc nécessaire d'être véhiculé pour se déplacer personnellement ainsi que ponctuellement dans le cadre des actions de médiations.

-La date limite de réception des candidatures est fixée au 27 mai 2018-

Conditions d'accès à la résidence

Activités de l'artiste en résidence

- La durée de la résidence est de deux mois.

- L'auteur-e consacrera 70% de son temps de résidence dans les Hautes-Alpes pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

- L'auteur-e consacrera 30% de son temps de résidence aux actions de médiations avec le public, qui auront été définies avec les partenaires. Ces actions seront élaborées avec son accord, en lien avec ses thématiques et dans le respect de sa démarche littéraire et de sa personnalité. Elles peuvent se décliner selon le public, le lieu, les objectifs visés, les thématiques (rencontres, visites commentées, ateliers d'écriture, sérigraphies, débats...)
Cela représente entre 20 et 24 demi-journées sur deux mois, comprenant un « pot d'accueil » et un « pot de départ » (une demi-journée comprenant le trajet aller/retour, la mise en place, la médiation).

- A l'issue de la résidence, une restitution des médiations mais aussi du travail de création de l'auteur-e sera organisée.

- L'appel à candidature de cette résidence est ouvert aux auteur-e-s :
 - ayant publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse, destiné à tout type de public ;
 - ayant déjà publié à compte d'éditeur.

- L'auteur-e doit : maîtriser la langue française, avoir une assurance responsabilité civile (copie d'attestation à nous envoyer), être titulaire d'un permis de conduire de type B et être obligatoirement véhiculé.

- La candidature nécessite un dossier comprenant :
 - une biographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur ;
 - une bibliographie ;
 - des extraits d'ouvrages publiés ;
 - une note sur les motivations à vouloir venir travailler dans le département des Hautes-Alpes dans le cadre de cette résidence ;
 - une présentation des médiations proposées (rencontres, ateliers, débats ...) en précisant pour chacune : quel public, quelle durée, quel matériel ;
 - une présentation du projet d'écriture / de création.

- La date limite de réception des dossiers de candidature (format numérique ou papier) est fixée au 27 mai 2018.

Informations pratiques

Demande d'inscription en résidence

Merci de retourner à l'association Rions de Soleil par courrier ou par courriel, les pièces nécessaires à la constitution du dossier avant le 27 mai 2018. Les candidatures seront examinées par le jury qui contactera la personne sélectionnée pour établir son inscription définitive.

Nous sommes à disposition pour toutes interrogations relatives à cette résidence. Vous pouvez nous contacter au 04 92 49 65 31 ou par courriel sur assorions@gmail.com

Composition du jury de sélection

La sélection des candidats est réalisée par le jury composé de l'association Rions de Soleil, la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes (B.D.05), l'Agence Régionale du Livre (A.R.L.), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.-région P.A.C.A.), l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon et la librairie la Loupiote. Le jury est composé comme suit :

- un représentant du département des Hautes-Alpes (Delphine Burgaud de la B.D.05),
- un représentant des bibliothécaires de la communauté de commune de Serre-Ponçon,
- le conseiller livre et lecture de la D.R.A.C.-P.A.C.A. (Louis Burle),
- un représentant de l'A.R.L.,
- un libraire (un représentant de la librairie jeunesse « La Loupiotte » à Gap),
- un représentant de l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon (Sophie Savina),
- un représentant de l'association organisatrice Rions de Soleil (Lili Canova).

Convention

L'association Rions de Soleil propose une convention à l'auteur, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement du projet.

Financement

L'auteur-e sélectionné-e se voit attribuer une bourse de résidence d'un montant de 1600 € brut par mois de résidence soit 3 200 € brut (charges AGESEA à déduire) pour l'ensemble de la résidence.

L'association Rions de Soleil prendra en charge un seul déplacement aller / retour en véhicule personnel (ou en train), entre le domicile et le lieu de résidence (le remboursement des frais kilométriques sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin*).

Pour les déplacements liés aux interventions, l'auteur-e sera généralement accompagné-e et véhiculé-e par les référents. Néanmoins, de façon ponctuelle, il pourra être demandé à l'auteur de se rendre avec son véhicule personnel sur son lieu d'intervention. Le remboursement des frais kilométriques sera calculé également suivant le site *via michelin*.

Frais et équipements à la charge de l'auteur

L'auteur aura notamment à sa charge directe : la nourriture (comprise dans le montant de la bourse), les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie.

Engagements consécutifs à l'obtention de la résidence

Le bénéficiaire informera l'association Rions de Soleil du déroulement des activités et travaux engagés dans le cadre de cette résidence, jusqu'à échéance de cette dernière. En cas de publication de ses travaux, mention devra être faite des financeurs de la résidence.

Le travail de création réalisé durant son séjour en résidence devra faire l'objet d'une restitution dans le département des Hautes-Alpes dans un délai maximum d'un an à l'issue de la résidence. L'auteur-e s'engage à informer l'association Rions de Soleil de l'achèvement de son travail.

Planning de la résidence 2018

27 mai 2018 :

Date limite de réception des candidatures par l'association Rions de Soleil.

Fin Mai 2018 (date à définir entre le 28 et le 31 mai) :

Réunion du jury et choix de l'auteur-e.

Juin-Juillet-Août-Septembre 2018 :

Organisation des médiations.

Définition des grands axes de la résidence et des actions de médiation en lien avec l'auteur-e et les partenaires.

Du 1^{er} Octobre au 30 Novembre 2018 :

Résidence d'auteur-e de deux mois sur le territoire de l'Embrunais en Hautes-Alpes.

Date à définir :

Restitution par l'auteur-e de ses travaux durant la résidence.

Contacts

Lili Canova de l'association Rions de Soleil, Sophie Savina-Duret de l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon, Blaise Mijoule et Eric Compiègne de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes, auront plaisir à apporter à l'auteur un soutien et un accompagnement pour favoriser sa découverte du département et faciliter ses prises de contact.

Association Rions de Soleil

Lili Canova (médiatrice culturelle pour les résidences d'auteur-e-s)

Les Aubergeries

05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES

Tel : 04 92 49 65 31 / 06 67 24 07 70

assorions@gmail.com

Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes

Blaise Mijoule (directeur)

Eric Compiègne (directeur adjoint)

11, chemin des Matins calmes

05000 GAP

Tel : 04 92 51 85 50

blaise.mijoule@hautes-alpes.fr

eric.compiegne@hautes-alpes.fr

Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon

Sophie Savina-Duret (médiatrice culturelle de l'abbaye de Boscodon)

Abbaye de Boscodon

05200 CROTS

Tel : 04 92 43 14 45

contact@abbayedeboscodon.eu

L'abbaye de Boscodon



Monument historique classé des Hautes-Alpes, près d'Embrun et du lac de Serre-Ponçon, située à 1200 mètres d'altitude à la lisière du Parc national des Écrins, au cœur de la grande forêt de Boscodon, l'Abbaye de Boscodon (XII^e siècle) possède une église abbatiale qui est un des joyaux de l'architecture romane.

Habitée par une communauté religieuse, l'Abbaye est ouverte aux touristes et à tous les visiteurs. L'association des amis de l'abbaye de Boscodon est en charge d'animer le site au niveau culturel, artistique et spirituel.



Le logement mis à disposition de l'artiste en résidence



L'appartement est situé dans l'aile dite « des officiers » au niveau des bureaux de l'association. On y accède par une entrée indépendante tournée vers le sud.

Ce logement mansardé fait une surface totale de 44,75 m² et comprend :

- un séjour-salon-bureau de 26 m² avec table, chaises, canapé.
- une chambre de 6,75 m² avec lit double.
- une chambre de 5 m² avec lit simple.
- une kitchenette de 6 m² avec évier, frigidaire, four, four micro-onde, plaque électrique, table.
- une salle d'eau de 2 m² avec douche et toilettes.



La vaisselle, les draps et serviettes de toilette sont mis à la disposition de l'artiste par l'association. Le logement est chauffé pendant les périodes de froid.

La clé de l'appartement est remise à l'artiste le jour de son arrivée et celle-ci doit être rendue à un membre de l'association le jour de son départ.